



## Service de garde Boijoli 2024-2025

C'est avec plaisir que nous débutons une nouvelle année scolaire en votre compagnie! Voici plusieurs renseignements qui vous seront très utiles.

- 🍁 **Horaire du service de garde :**
- 7h30 à 8h00
  - 11h25 à 12h50
  - 15h20 à 17h30



🍁 **Arrivée et départ :**

Le matin, à partir de 7h30, nous vous demandons de reconduire votre enfant soit :

- Vers la cour, si nous y sommes;
- Vers la porte principale de l'école, de peser sur le téléportail, de vous nommer et à ce moment, une éducatrice déverrouillera la porte et il vous sera possible d'entrer pour reconduire votre enfant au service de garde.

En fin de journée, votre enfant se trouvera soit :

- À l'extérieur, entrez sur la cour à la rencontre de l'éducatrice et votre enfant sera appelé pour venir vous rejoindre.
- À l'intérieur. Il faudra vous diriger vers la porte principale de l'école, peser sur le téléportail, vous nommer, nommer le nom de votre enfant et à ce moment, une éducatrice déverrouillera la porte et il vous sera possible d'entrer pour venir chercher votre enfant au service de garde.

🍁 **Absence ou changement :**

Pour le bon fonctionnement du service de garde et pour la sécurité de votre enfant, **vous devez** nous aviser de tous changement de fréquentation, soit par courriel ou par téléphone. Un message dans l'agenda n'est pas suffisant, puisque nous n'avons pas accès à l'agenda.

- **Avant 10h, pour toute absence de la journée**

En procédant de cette façon, nous serons assurés de la sécurité de chaque enfant.



🍁 **Tarifification 2024-2025 :**

Journée : un maximum de 9,50\$/jour (1.31\$ matin, 4.73\$ midi et 6.82\$ pm);

Journée pédagogique et tempête : 16,20\$/jour;

Journée de relâche : 20.95\$

RETARD : des frais de 5\$/5 minutes/enfant seront appliqués à votre facture

**Dépannage (sur appel) :** Ce service peut être offert seulement si nous avons de la place disponible. Ce besoin de garde est très occasionnel et non régulier. Les tarifs sont les mêmes que pour la fréquentation à une période par jour.

🍁 **Paiement :**

L'état de compte est produit chaque vendredi. Ce relevé vous est transmis par courriel et il est également disponible sur le portail Parents ([www.cssphares.gouv.qc.ca](http://www.cssphares.gouv.qc.ca)).

Les frais de garde sont facturés selon la réservation de base demandée par le parent. Ils demeurent les mêmes que l'enfant soit présent ou non au service de garde.

Les paiements se font par internet, sur le portail Parents, par votre institution financière.

**Sur l'état de compte se trouve un numéro de référence pour chaque parent. Il est important d'utiliser le numéro du parent à qui doit être remis le reçu d'impôt officiel, puisque ce reçu sera fait seulement au nom du payeur. Vers la fin février, il se trouvera sur le Portail Parents.**

**IMPORTANT** : Le service de garde peut être interrompu dans le cas de non-respect de l'entente de paiement signée en début d'année par tous les parents utilisateurs. Pour le bon fonctionnement du service de garde, nous vous demandons d'acquitter les frais chaque semaine ou aux 2 semaines.

 **Journée pédagogique :**

- Il est obligatoire d'inscrire votre enfant en répondant au sondage qui vous sera envoyé par courriel environ 2 semaines avant ladite journée. La principale raison est la mobilisation d'éducatrices en nombre suffisant.
- **Les élèves non préinscrits seront retournés à la maison, le cas échéant.**
- Les élèves inscrits qui ne se présenteront pas, et ce avec ou sans préavis, se verront facturés quand même.
- Les élèves inscrits devront se présenter au service de garde de l'école des Merisiers.

 **Fermeture du service de garde :**

En cas d'intempéries ou autres raisons hors de notre contrôle (panne de courant, dégât d'eau, etc.), le site du Centre de services scolaire des Phares, au [www.cssphares.gouv.qc.ca](http://www.cssphares.gouv.qc.ca), mentionnera si le service de garde est ouvert.

 **Boîte à lunch :**

**Repas** : Le repas est fourni par le parent et il peut être froid, dans un thermos ou à faire réchauffer. Il est possible d'utiliser le micro-ondes.

**Collations** : Les collations sont fournies par le parent et elles doivent être nourrissantes et soutenantes.

**« Icepak »** : La boîte à lunch doit contenir un « Icepak » puisque celle-ci passera la journée dans une armoire non réfrigérée.

**Quantité** : L'appétit des enfants fluctue tout au long de l'année. De temps en temps, il serait bien de vérifier auprès de celui-ci et de son éducatrice si les quantités sont suffisantes (repas et collations).

Nous avons à cœur la santé des enfants, incluant la qualité de leur alimentation. Les services de garde se doivent de respecter la politique alimentaire du Centre de services scolaire des Phares. Vous pouvez en faire la lecture sur le site internet [www.cssphares.gouv.qc.ca](http://www.cssphares.gouv.qc.ca). Le but est que les enfants aient suffisamment d'énergie pour passer une belle journée et être ouverts aux apprentissages.

 **Habillement :**

Avec les variations de température, il est important que votre enfant ait la possibilité d'adapter son habillement selon la température extérieure du moment.

Merci de placer du linge de rechange dans le sac de votre enfant et de l'identifier.

 **Médication :**

Aucun antibiotique ou médicament ne peut être administré à votre enfant, sans le formulaire complété et si signé par le parent. Ce formulaire est transmis par la technicienne à la demande du parent.

Une fois le formulaire reçu, le médicament doit accompagner de l'étiquette de la pharmacie, avec le nom de l'enfant, le nom du médicament, la durée et la posologie.

**Aucun médicament en vente libre ne peut être administré par le personnel du service de garde.**

N'hésitez pas à me contacter

Amélie Duchesne

Technicienne du service de garde des Merisiers et Boijoli

418 735-2115 poste 3

[sg-merisiers-boijoli@cssphares.gouv.qc.ca](mailto:sg-merisiers-boijoli@cssphares.gouv.qc.ca)